

Modification du règlement intérieur de l'ENS de Lyon

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2022-040 du 16 mars 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu l'avis du comité technique du 28 juin 2022,
Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 1^{er} juillet 2022,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la modification du règlement intérieur de l'ENS de Lyon telle que reprise dans la version consolidée jointe à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 3
Nombre d'abstentions : 1*

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

1

